

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification

Code RNCP : 24824

Intitulé

Accompagnant(e) périnatal(e)

Autorité responsable de la certification	Qualité du(es) signataire(s) de la certification
CeFAP (centre de formations à l'accompagnement périnatal)	Gérante

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Code(s) NSF : 330 Spécialistes plurivalentes des services aux personnes

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'Accompagnant(e) Périnatal(e) intervient auprès de futurs ou jeunes parents (isolés ou en couple), qu'ils soient dans des situations sociales classiques, particulières ou difficiles, afin de faciliter l'élaboration de leur parentalité, de restaurer leur autonomie, et de favoriser un vécu positif de cette période particulière qui entoure l'arrivée d'un enfant. Par l'aspect fondamental que représente cet événement dans la vie d'une femme, d'un homme, d'un couple, d'une famille, le travail réalisé par l'Accompagnant(e) Périnatal(e) s'inscrit comme un travail social préventif.

Ce professionnel de l'intervention sociale spécialisé en périnatalité construit son accompagnement à partir des demandes et des besoins des parents, qui sont exprimés directement ou qu'il/elle identifie grâce à ses outils d'écoute et d'étayage (techniques d'entretien, écoute active, congruence, etc.).

L'Accompagnant(e) Périnatal(e) exerce les fonctions suivantes :

- présence / écoute / évaluation / orientation
- information / accompagnement à la recherche de solutions
- médiation / gestion de conflits
- valorisation des compétences parentales
- maintien et restauration de l'autonomie
- accompagnement à la parentalité (grossesse ou adoption)
- étayage des fonctions parentales
- prévention de l'isolement, la dépression, l'épuisement, la maltraitance, la violence
- soutien physique et moral

Les Accompagnant(e)s Périnatal(e)s interviennent, de façon individuelle ou collective, autour de la naissance (ou de l'arrivée) de l'enfant, durant ces différentes périodes :

- le désir d'enfant
- la grossesse / la procédure d'adoption
- l'accouchement / l'accueil de l'enfant adopté
- la vie avec bébé

Les Accompagnant(e)s Périnatal(e)s travaillent en partenariat avec les autres travailleurs sociaux ainsi qu'avec les professionnels de la santé.

Ces professionnels de l'accompagnement périnatal sont notamment capables de :

- conduire un entretien, construire une relation de confiance avec les parents
- appréhender la diversité du public visé, dans toutes les situations sociales ou familiales (grossesse désirée ou non, Aide Médicale à la Procréation, adoption, 1er enfant ou famille nombreuse, etc.)
- permettre au père de s'exprimer autant que la mère, aider chaque membre du couple - de la famille - à prendre sa place
- gérer des situations d'écoute complexes (comme un conflit de couple, etc.)
- appréhender le contexte de vie (valeurs, obligations, etc.), les choix et motivations des parents, autour de l'arrivée de l'enfant
- identifier les demandes informelles, aider à faire émerger les besoins et les souhaits
- permettre au couple de se questionner sur divers plans, de préparer l'espace parental, de construire l'espace familial
- savoir exploiter des éléments théoriques et pratiques, réaliser une recherche d'informations exhaustives, pour répondre aux questions des parents
- informer, conseiller et encourager les parents pour permettre la réussite de leurs projets
- repérer une difficulté ou un problème, d'ordre organisationnel, relationnel, physique ou psychique, concernant le désir d'enfant, l'adoption, la grossesse, l'accouchement ou la vie avec bébé
- accompagner les parents dans un processus de deuil (IVG, IMG, fausse couche, décès d'un enfant)
- aider les personnes à s'ajuster aux changements qui surviennent durant la période périnatale ; évaluer leurs possibilités de soutien ; soutenir l'accueil du bébé, et la reprise du travail
- valoriser l'expérience acquise par les parents
- permettre aux personnes de révéler leurs compétences à devenir parents, de conserver ou retrouver leur autonomie & leur estime de soi
- favoriser un bien-être psychique, notamment par l'expression & la mise en mots des émotions présentes
- favoriser un bien-être physique, notamment par la proposition d'exercices corporels et d'outils de maternage adaptés
- favoriser le bien-être et l'accueil de l'enfant, dans l'envie et la confiance
- travailler en collaboration avec les différents partenaires intervenant autour de la naissance (professionnels du secteur médical ou social, institutions, associations, etc.)
- réorienter si nécessaire vers d'autres professionnels spécialisés dans les différentes problématiques de la périnatalité
- respecter son Code de Déontologie
- gérer son entreprise ou son poste de travail (clientèle, comptabilité, outils de travail, veille, etc.)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ces professionnels de l'accompagnement périnatal peuvent être soit salariés, soit prestataires de services pour des structures variées, telles que par exemple :

- o **Des structures sociales** : CAF (Caisse d'Allocations Familiales), CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), Pôle Enfance Jeunesse, Maisons de Quartier, CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), Foyers et CHRS (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) spécialisés pour femmes enceintes et jeunes mères, Samu Social, ASE (Aide Sociale à l'Enfance), REAAP (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité), CODES (Comité Département d'Éducation pour la Santé), etc.
- o **Des structures médico-sociales** : Centre de Planning Familial, Centre Médico-Social, MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), CAMSP (Centres d'Action Médico-Sociale), CMPP (Centres Médicaux Psycho Pédagogiques), etc.
- o **Des structures médicales** : Lieux de naissance (Hôpital, Maternité, etc.), Lieux de suivi des mères

(cabinets de sage-femme, gynécologue, médecin généraliste, consultante en lactation ; centre de médecine du travail, etc.), Lieux de suivi des bébés (cabinet de pédiatre, PMI, etc.), Lieux de consultations divers pour mères ou bébés (ostéopathes, homéopathes, acupuncteurs, psychologues, orthophonistes, etc.), Centre d'AMP, Centre d'IVG etc.

o **Des structures liées à la Petite Enfance** : Crèche, Halte Garderie, Relais d'Assistantes Maternelles, Lieux d'Accueils Enfants-Parents, etc.

o **Des structures associatives** : associations de parents, de quartier, de soutien aux femmes seules, de prise en charge des addictions, de lutte contre la prostitution, de soutien aux personnes en difficulté, etc.

o **Des structures carcérales**

Les postes directement en lien avec l'arrivée d'un enfant peuvent être occupés, comme notamment :

- Accompagnant(e) Périnatal(e)
- Responsable Périnatal(e)
- Intervenant(e) Périnatal(e)
- animateur/animateur Périnatal(e)

Codes des fiches ROME les plus proches :

- K1101 : Accompagnement et médiation familiale
- K1103 : Développement personnel et bien-être de la personne
- K1305 : Intervention sociale et familiale

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comprend :

- L'obligation d'assister à la totalité des cours (210 heures)
- La réalisation de mises en situation chaque semaine de la formation
- La validation d'un examen, avec un 1er jury pluridisciplinaire :
 - › la présentation d'un mémoire
 - › une mise en situation professionnelle réalisée devant le jury
 - › un questionnaire évaluant les connaissances théoriques abordées en formation
 - › un entretien avec le jury
- La validation d'une partie pratique, avec un 2nd jury pluridisciplinaire :
 - › la réalisation d'un stage auprès d'une sage-femme pratiquant un accompagnement global, avec un rapport de stage rédigé par la sage-femme
 - › la réalisation de deux accompagnements de parents, de façon autonome, avec un accouchement en structure, avec :
 - o une évaluation de l'accompagnement rédigée par les parents
 - o une évaluation rédigée par le professionnel en charge de l'accouchement à la maternité (sage-femme, médecin)
 - › la rédaction d'un bilan du parcours de formation

La dernière étape du cursus de formation est symbolisée par la signature du Code de Déontologie du CeFAP, posant le cadre professionnel indispensable. Le titulaire se voit ensuite remettre son Certificat.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		<p>Le CeFAP nomme le premier jury qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 psychologue, 1 sage-femme (représentants du secteur professionnel en activité, pour moitié employeur et moitié salarié) - 1 représentant des parents <p>Le responsable pédagogique de l'organisme certificateur a une voix consultative à la demande du jury.</p> <p>100% de ce jury est extérieur à l'autorité délivrant la certification</p> <p>Le CeFAP qualifie comme membres du deuxième jury :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 sage-femme assurant le stage - 1 sage-femme ou un médecin responsable de l'accouchement accompagné par la candidate - Les parents accompagnés - Le responsable pédagogique de l'organisme certificateur <p>80% de ce jury est extérieur à l'autorité délivrant la certification</p>
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2014	X		<p>Le CeFAP nomme un jury qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 psychologue, 1 sage-femme (représentants du secteur professionnel en activité, pour moitié employeur et moitié salarié) - Le responsable pédagogique de l'organisme certificateur <p>2/3 du jury est extérieur à l'autorité délivrant la certification</p>

	Oui	Non
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

Base légale

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 novembre 2015 publié au Journal Officiel du 3 décembre 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Accompagnant(e) périnatal(e)" avec effet au 20 juin 2008, jusqu'au 3 décembre 2018.

Pour plus d'informations

Autres sources d'information :

Pour poser vos questions : Courriel : cefap.info@gmail.com , Site : www.cefap-france.fr

Centre de Formation CeFAP

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Bordeaux, Marseille, Paris, etc.